



REGISTRE DES

Délibérations du conseil municipal

Séance du 4 septembre 2023

Nombre de conseillers :

- en exercice : 7
- présents : 6
- votants : 6

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 31 août 2023, s'est réuni le 4 septembre 2023 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Michaël FUMEY pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Joël ALPY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK.

Conseillère municipale excusée :

Camille BARBAZ

Objet : Frais scolaires de l'année 2022-2023, participation des communes

Le conseil municipal prend connaissance du détail des dépenses engagées et des recettes perçues par la Commune au titre des frais scolaires pour l'année 2022-2023, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération. Le résultat net représente une dépense totale de 99 790,88 €. 142 élèves étaient scolarisés à l'école des Barbouillons au 1^{er} janvier 2023. Le montant des frais scolaires pour l'année 2022-2023 est donc de 702,75 € par élève.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des participations aux frais scolaires des communes et syndicats ayant des élèves scolarisés à Mignovillard :

- Commune de Bief-du-Fourg (35 élèves) : 24 596,34 €
- SIVOS de la Baroche (2 élèves, Cerniébaud) : 1 405,51 €

et donne délégation à M. le Maire pour accomplir toutes les formalités liées à ce dossier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Florent SERRETTE

